



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 03 novembre 2023

Sécheresse | Abaissement des seuils de restriction provisoire des usages de l'eau sur les bassins de la Saône, de l'Ognon ainsi que sur le plateau calcaire de la Haute – Saône.

Les précipitations automnales enregistrées ces derniers jours ont amélioré les débits des cours d'eau et l'humidité des sols sur le département de la Haute-Saône, en particulier sur le bassin versant de la Saône, de l'Ognon et sur le plateau calcaire de la Haute-Saône.

Par ailleurs, des précipitations significatives sont attendues pour les 15 prochains jours, ce qui aura un effet positif sur les débits des cours d'eau et l'humidité des sols.

Dans ce contexte, et au regard des prévisions météorologiques, Romain ROYET, préfet de la Haute-Saône, a décidé, pour le bassin versant de la Saône, de l'Ognon et pour le plateau calcaire de la Haute-Saône, **d'abaisser les seuils de restrictions provisoires des usages de l'eau, soit un passage en niveau ALERTE**. Ces trois zones étaient concernées depuis le 6 octobre 2023 par des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau de niveau CRISE.

Cette décision s'inscrit dans la continuité de la suppression complète des mesures de restriction sur le sous-bassin de l'Allan et le bassin du massif vosgien.

Toutefois, il convient de rester collectivement vigilant quant à la préservation de la ressource en eau.

En effet, malgré les pluies du mois d'octobre, le cumul des précipitations reste globalement déficitaire par rapport à la normale. La situation des nappes d'eau souterraines demeure encore préoccupante.

L'épisode de sécheresse de cette année nous appelle à maintenir une grande vigilance, notamment concernant les nappes phréatiques qui nécessitent un temps de recharge conséquent.

Les données relatives à la situation hydrologique peuvent être consultées sur le [site de la DREAL bourgogne Franche-Comté](#) ou sur le site [Propluvia](#).

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 00
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70   

Pour connaître l'intégralité des mesures, l'arrêté est consultable avec le lien ci-dessous :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse>

Chaque geste compte.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 00
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70   